

FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ pour les clubs

1 fonds territorial d'urgence mis en place par l'État et l'Agence nationale du Sport pour aider les associations sportives les plus touchées par la crise sanitaire

POUR QUI ?

Associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs agréés par l'État
(y compris n'ayant aucun salarié)

Associations scolaires et universitaires

Liges ou comités régionaux et départementaux des fédérations sportives agréées

CROS, CDOS et CTOS

QUOI ?

Demandes de subventions en cohérence avec les Projets Sportifs Fédéraux et les Projets Sportifs Territoriaux

Développement du sport pour tous comme pour l'accession au sport de haut niveau

Accompagnement ciblé des associations les plus fragilisées par la crise

Priorité à la relance des activités, sauvegarde des emplois et des associations

COMBIEN ?

15 MILLIONS € en 2021

13 Millions €

Développement des pratiques (crédits territoriaux au profit des associations locales les plus en difficulté)

2 Millions €

Accession au sport de haut niveau

COMMENT ET QUAND ?

Campagnes de subventions lancées par les Préfets à partir de MARS 2021

Dépôt des demandes sur le « Compte Asso »

Joindre impérativement le projet de développement / projet associatif à la demande

Plus d'infos auprès des référents territoriaux joignables [ici](#)

